



Association

**Vert Pays Blanc et Noir**

Adresse postale : **Vert Pays Blanc et Noir**  
6 chemin de Kerfoutais QUENIQUEN 44350 Guérande  
☎ 06 10 56 98 36, 06 80 26 99 77  
<http://www.vpbn.fr/>  
Email [vert.pays.blanc.et.noir@gmail.com](mailto:vert.pays.blanc.et.noir@gmail.com)

Guérande , le 17 juin 2015

## **Consultation publique sur les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation**

### Fiche complémentaire de VPBN au questionnaire

Notre association, en lien avec le réseau France Nature Environnement, a en autres objets, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique, *"de veiller à la protection de la nature, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et des paysages ... d'assurer par tous les moyens la défense des intérêts collectifs de ses membres, des habitants des communes considérées, et des usagers de la nature lorsque l'environnement, le cadre de vie et d'une manière générale la qualité de la vie sont en cause"*.

A ce titre ,nous avons souhaité participé au questionnaire « L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ? » adressé ce jour au Secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne, et complété par ces remarques :

#### 1. SDAGE

Il y a contradiction entre l'Enjeu 1, action 1 « supprimer...les ouvrages...limiter la création de plans d'eau » et l'enjeu 6, action 1 « agriculture...stocker l'eau en hiver lorsqu'elle est abondante pour la réutiliser l'été (pour irriguer les cultures) »

L'eau peut paraître abondante pour les « terriens », elle ne l'est pas pour les riverains de l'océan ; toute raréfaction d'arrivée d'eau douce entraîne un déséquilibre dans les écosystèmes estuariers et côtiers, notamment sur la composition des planctons nourriciers.

Le captage d'une partie de l'eau par les agriculteurs (qui ne retournera pas à la rivière puisqu'elle servira à l'irrigation) n'est pas acceptable.

#### 2. PGRI

Le risque d'inondation n'est pas suffisamment travaillé. On ne peut traiter de la même façon les inondations sur le fleuve Loire et dans les estuaires côtiers où il s'agit plus d'inondations par submersions marines, conjonction des marées hautes et d'un afflux extraordinaire d'eaux pluviales sur le bassin versant amont, afflux accéléré ces dernières années par une destruction forcenée des haies et des fossés (voir régions de Loudéac, Pontivy et centre Bretagne) et d'une urbanisation débridée.